



Artisan (H/F/X)

Artisanat - Patrimoine

Chef d'entreprise

Durée

2 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Vous avez toujours voulu exercer un métier qui vous passionne ? Vous souhaitez revenir à l'essentiel et travailler des produits authentiques et de qualités ? Le dispositif Artisan de l'IFAPME vous permet de suivre votre rêve tout en bénéficiant d'un encadrement professionnel.

Le dispositif Artisan (<https://www.ifapme.be/artisan>) de l'IFAPME permet à toute personne d'**apprendre un métier de l'artisanat dit rare et/ou en péril**.

La **passion** et le **partage** sont au coeur de cet apprentissage puisque dans le cadre de ces formations, c'est l'**échange entre les artisans et les apprenants qui transmet les savoirs et les compétences** nécessaires à l'exercice du métier. Le **programme de formation est établi sur mesure**, en fonction du métier artisanal que vous souhaitez exercer.

Cette formation a notamment pour objectifs de vous transmettre les compétences et savoir-faire liés à un métier de l'artisanat, mais aussi de vous apprendre les aspects liés à la gestion d'entreprise afin de redynamiser la création ou la reprise d'entreprise lié à l'artisanat.

Quels métiers sont concernés ?

Secteur	Métiers
Alimentation	Meunier
	Torréfacteur

Artisanat d'art	Artisan en cristallerie à froid
	Décorateur sur verre et faïence
	Encadreur
	Fabricant de bougies
	Fabricant de petits meubles et objets en bois
	Garnisseur - Décorateur
	Maquettiste
	Modeleur sur bois
	Potier - Céramiste avec et sans tour
	Relieur main
	Taxidermiste
	Vannier
	Verrier d'art
Cuir	Cordonnier - Chausseur
	Bourrelier
	Maroquinier
Impression	Imprimeur typographe – Imprimeur Offset
	Sérigraphe
Métaux	Horloge – Réparateur
	Fabricant d'objets en cuivre
	Ferronnier d'art
	Fondeur de métal
	Forgeron
	Graveur sur acier
	Graveur sur métaux précieux
	Lustrier en métal et en verre

Musique	Accordeur - Réparateur de pianos
	Fabricant de clavecins
	Fabricant de flûtes, clarinettes, hautbois et saxophones
	Facteur d'orgues
	Facteur d'instruments de musique
	Réparateur d'instruments de musique
Photographie	Photographeur
Pierre	Tailleur de pierre
Plastique	Fabricants d'objets en matière synthétique
	Fabricant d'objets en polyester
Textile	Dégraisseur - Teinturier

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Elle peut être complétée par d'autres métiers relevant de l'artisanat rare et/ou « en péril ». Selon votre projet professionnel, vous pouvez soumettre votre choix de métier. Les nouvelles propositions seront examinées au cas par cas.

Il ne faut cependant pas que ce métier soit déjà l'objet d'une formation existante à l'IFAPME. Vous pouvez vérifier cela par le biais de notre catalogue de formation ([https://ifapme.be/catalogue?goal\[0\]=0](https://ifapme.be/catalogue?goal[0]=0)).

Alors si vous souhaitez tenter l'aventure et devenir Artisan ou Artisane à votre tour, l'IFAPME est là pour vous accompagner à chaque étape de votre projet ! Contactez le Service Alternance (<https://ifapme.be/services>) proche de chez vous pour démarrer l'aventure !

Débouché(s) métier(s)

Employé / Employée dans un atelier spécialisé

Artisan indépendant / Artisane indépendante

Créer / Reprendre une entreprise

Débouché(s) future(s) formation(s)

Dispositif de formations "Je monte ma boîte" (<https://ifapme.be/jemontemaboite>)

Point(s) fort(s)

Créativité Activités variées Passion Contact client

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise, homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

Aptitudes

Maîtrise, savoir-faire, audace, créativité, exigence, transmission, durabilité... Les professionnels des métiers d'artisanat incarnent des valeurs fortes qui s'expriment dans des activités de production et de création. Hommes et femmes de passion, ils transforment la matière selon des savoir-faire complexes et sans cesse enrichis par de nouvelles pratiques.

Les ateliers constituent ainsi de véritables laboratoires qui permettent d'imaginer une pièce unique, d'élaborer une petite série ou de répondre à une commande personnalisée et spécifique. Les artisans se nourrissent d'une culture ouverte qui connaît les codes du passé tout en osant l'innovation pour répondre aux aspirations d'aujourd'hui.

Programme

Le programme de cette formation est **établi sur-mesure**, en collaboration avec l'artisan-formateur et le conseiller pédagogique, en fonction du métier choisi et des compétences déjà maîtrisées par l'apprenant.

Compétences métier développées en entreprise

Cours de gestion en Centre de formation IFAPME

Potentiellement des cours théoriques liés au métier de l'artisanat, en Centre de formation IFAPME

Des dispenses peuvent être octroyées

Une prime de soutien

L'entreprise formatrice est tenue de dispenser, pendant toute la durée de la formation, des cours de pratiques professionnelles, sous couvert d'une convention de stage obligatoire.

Pour pallier la charge de formation supplémentaire, l'entreprise, si elle est certifiée « Artisan »

(<https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/developper-et-gerer-une/reconnaitre-et-valoriser/la-reconnaissance-legale-de>), peut bénéficier d'une **prime de 300€/mois à 400€/mois selon l'année de formation**. Complétez votre dossier de demande de primes (https://ifapme.be/sites/default/files/2022-06/220608_IFAPME_demande_primes_artisan_2.pdf).

Pour les **artisans certifiés** qui s'inscrivent à la rentrée 2023, la prime sera octroyée (sous réserve des conditions) pour toute la durée de la formation (donc généralement pour un plan de formation de 2 ans).

Besoin d'aide pour compléter votre dossier de certification ?

Contactez le Service Alternance (<https://ifapme.be/services>) le plus proche de votre entreprise

Conditions d'admission particulières liées à cette formation

Conditions d'admission particulières liées à cette formation

L'apprenant doit :

Répondre aux conditions générales d'admission en formation pour adultes (<https://www.ifapme.be/formations-pour-adultes>) ;

Faire état de sa motivation et mentionner les aptitudes préalables éventuelles (essai métier, expérience utile, centres d'intérêt...);

Inscrire son projet de formation dans un projet professionnel cohérent et réaliste.

L'artisan-formateur doit :

Être un professionnel des métiers de l'artisanat en exercice pouvant justifier d'une expérience professionnelle ;

Posséder un savoir-faire spécifique pour lequel l'offre de formation est restreinte ou inexistante à l'IFAPME ;

S'engager à transmettre à son stagiaire, au sein de son atelier, la maîtrise des techniques les plus complexes de son métier pendant une durée a priori de 2 ans.

S'inscrire au dispositif Artisan

Inscription

Contactez un **Service IFAPME** (<https://www.ifapme.be/services>) près de chez vous et prenez rendez-vous avec un Référent IFAPME.

Le référent établira avec vous **votre parcours de formation** en alternance en tenant compte de vos compétences, de votre projet professionnel et de vos motivations. Merci de préparer les documents suivants :

votre carte d'identité ;

tout diplôme que vous justifiez utile à ce projet professionnel ;

les coordonnées éventuelles de l'entreprise avec laquelle vous souhaitez conclure une convention de stage rémunérée.

Le référent vous inscrit dans le dispositif artisan sur base des informations reçues.

Si vous avez **trouvé une entreprise de formation**, votre référent contactera celle-ci pour fixer une date de signature de la convention de stage.

Si vous n'avez pas encore trouvé d'entreprise-formatrice, pas de panique ! Contactez votre Référent et nous vous aiderons à trouver votre binôme !



Villers-le-Bouillet

Rue de Waremme, 101 4530 Villers-le-Bouillet

085 / 27 13 40

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 20h

Le vendredi : de 8h30 à 12h30

Apprentissage

app.villers@centreifapme.be

Formation de chef d'entreprise

fce.villers@centreifapme.be

Formation continue

formation.continue.villers@centreifapme.be

085 / 27 13 49

villers@centreifapme.be

Type d'inscription

Au Service IFAPME